

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD116

présenté par
M. Colas-Roy, rapporteur

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 25, substituer aux mots :

« vise à »

les mots :

« entend faire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.